

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022

Objet :

**Convention de partenariat
Dans le cadre du volontariat
Médiathèque de Lespignan**

N° : D - 2022-09-05-04

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	21

Envoyé en préfecture le 08/09/2022

Reçu en préfecture le 08/09/2022

Affiché le **09 SEP. 2022**

ID : 034-213401359-20220905-D2022_09_05_004-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **- 8 SEP. 2022**

Et publication ou notification

Du **09 SEP. 2022**

Le Maire :



Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Bernard GUERRERE, Géraldine ESCANDE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA.

Procurations : M. Julien RIBES à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie CHOLLET à M. René COUSIN, M. Olivier MONROS à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Laure GIMENO M. Claude VIDAL, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Bernard GUERRERE, Mme Solène PELLE à Mme Géraldine ESCANDE

Absent : M. Julien PUJOL

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire donne au conseil lecture d'une proposition de convention de partenariat dans le cadre du volontariat en Médiathèque ayant pour objet d'identifier et de formaliser les conditions d'intervention des bibliothécaires volontaires et bénévoles au sein de la Médiathèque de Lespignan.

Elle apporte un cadre définissant les interventions des bénévoles, leurs droits et devoirs ainsi que les engagements de la collectivité à leur égard (statut, formations....)

La convention est signée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée égale. Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect des engagements prévus.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 6 procurations,

Approuve les termes de la convention de partenariat dans le cadre du volontariat en Médiathèques présentée et,

Autorise Monsieur le Maire à la signer avec les actuels volontaires bénévoles de la Médiathèque ainsi que les éventuels futurs.

Monsieur le Maire informera le Conseil de tout nouveau volontaire bénévole intervenant à la Médiathèque Le Réservoir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT